

# LE GUIDE

DES DROITS DU SALARIÉ  
DE L'ARTISANAT ALIMENTAIRE





## ENGAGÉS À VOS CÔTÉS



L'**apgis**, partenaire  
de la protection sociale

- de la Boucherie
- de la Poissonnerie
- des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé
- de Carrefour
- des centres équestres

Retrouvez-nous  
sur [apgis.com](http://apgis.com)



# L'ÉDITO



**Comment, seul(e), pouvez-vous défendre et améliorer vos droits face à votre employeur ?**

La FGTA-FO est une organisation syndicale représentative au sein des branches professionnelles de l'artisanat alimentaire. À ce titre, la Fédération joue un rôle central et moteur dans les négociations collectives, en intervenant sur l'ensemble des sujets qui concernent directement les salariés du secteur.

La FGTA-FO s'engage notamment avec détermination dans les discussions relatives aux grilles de salaires, enjeu essentiel pour garantir une juste reconnaissance du travail et des qualifications. Les avancées obtenues, que vous retrouverez détaillées dans ce guide, sont le fruit de ce travail de négociation exigeant. Sans la signature de la FGTA-FO, des augmentations salariales permettant de préserver le pouvoir d'achat des salariés face à l'inflation n'auraient tout simplement pas vu le jour.

Plus largement, la négociation collective constitue le levier le plus efficace pour défendre les intérêts des salariés et faire progresser concrètement leurs droits. Elle permet d'obtenir des améliorations sur les conditions de travail, les rémunérations, la protection sociale — qu'il s'agisse des régimes de prévoyance ou du remboursement des frais de santé — mais aussi sur la formation professionnelle et l'évolution des parcours.

C'est par ce travail collectif, mené avec sérieux et constance, que la FGTA-FO agit au quotidien pour sécuriser les droits existants, en conquérir de nouveaux et garantir des avancées sociales durables pour l'ensemble des salariés de l'artisanat alimentaire.

La FGTA-FO a pris l'initiative d'ouvrir gratuitement pour trois mois sa plateforme Avantagespourtous.com à toutes les personnes qui ne sont pas encore adhérentes. Avec cette plateforme vous pouvez bénéficier de:

- Réductions et offres via la boutique en ligne,
- Soutien scolaire pour votre famille,
- Consultations juridiques gratuites adaptées à vos contraintes horaires, sur tous les sujets de votre choix
- Et bien d'autres avantages à découvrir!

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services, inscrivez-vous sur Avantagespourtous.com.

**Didier Pieux,**  
Secrétaire fédéral

# SOMMAIRE

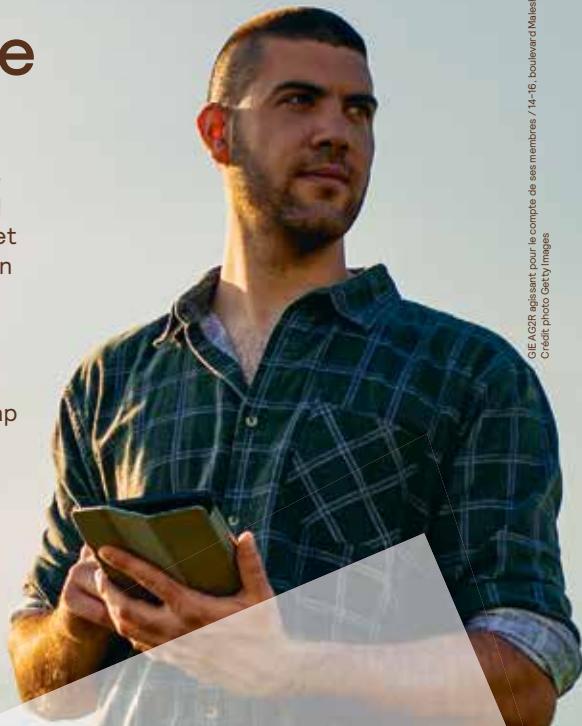
● L'ÉDITO	3
● POURQUOI ADHÉRER À FO ?	7
● BOULANGERIE-PÂTISSERIE (ENTREPRISES ARTISANALES) (IDCC 0843)	10
● PÂTISSERIE ARTISANALE, CONFISERIE, GLACERIE (IDCC 1267)	12
● COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE SPÉCIALISÉ (IDCC 3237)	14
● CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE (DÉTAILLANTS ET DÉTAILLANTS-FABRICANTS) (IDCC 1286)	15
● CONVENTION COLLECTIVE DE LA BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR, POISSONNERIE DÉTAIL ET GROS, ÉCAILLER ET TRAITEUR DE LA MER (IDCC 3254)	16
● CHARCUTERIE ARTISANALE (IDCC 0953)	22
● FRUITS ET LÉGUMES (IDCC 1405)	23
● LES SERVICES DE LA FGTA-FO	25

# AG2R LA MONDIALE, toujours au côté des branches professionnelles de l'alimentaire

Notre pôle alimentaire s'engage pour représenter et défendre les intérêts de la filière. Véritable laboratoire d'idées, il permet de co-construire les garanties et services pour des régimes de protection sociale plus justes et solidaires.

Nos engagements pour 2025

- La favorisation de l'inclusion des personnes en situation de handicap au travail ;
- L'accompagnement des aidants ;
- La transmission ou la reprise d'entreprise : au côté du dirigeant ;
- La prévention des addictions et des conduites addictives ;
- La santé des femmes.



© AG2R agissant pour le compte de ses membres / 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - 000005444-250424-01  
Crédit photo Getty Images

Épargne  
Retraite  
Santé  
Prévoyance



**AG2R LA MONDIALE**  
Prendre la main  
sur demain

## POURQUOI ADHÉRER À FO ?

### ► EN DEVENANT ADHÉRENT, VOUS BÉNÉFICIEZ :

- d'une assistance juridique pour être protégé(e) au quotidien dans l'exercice de votre métier,
- d'un accès illimité à notre Plateforme Avantages pour tous pour profiter d'offres toute l'année sur des milliers de produits de la vie quotidienne mais aussi sur les sorties, les voyages et plein d'autres choses encore. (Pour en savoir plus, connectez-vous sur [avantagespourtous.com](http://avantagespourtous.com)),
- d'outils d'information en temps réel sur l'actualité de votre secteur professionnel et l'évolution de vos droits (appli FGTA-FO, newsletter, magazines trimestriels...)
- de formations complètes pour monter en compétences. (Pour en savoir plus, connectez-vous sur [inacs.fr](http://inacs.fr)),

Profitez de tous ces avantages pour moins de 5 € par mois (après crédit d'impôt automatique de 66 % ou remboursement si vous n'êtes pas imposable).

Adhérez à FO en ligne d'un simple clic sur: **[fgtafo.fr](http://fgtafo.fr)**





## Engagés pour l'autonomie !

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses institutions de prévoyance membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. Plus de six millions d'assurés couverts par les garanties OCIRP bénéficient de cette protection face à ces risques lourds. Négociées au sein des entreprises ou des branches professionnelles, elles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, ainsi qu'un accompagnement social personnalisé.

# PAS DE CSE DANS VOTRE PETITE ENTREPRISE ? ON A LA SOLUTION !

AVANTAGES  
POUR TOUS by **FO**  
**fgta**



<http://www.avantagespourtous.com>



POUVOIR D'ACHAT  
BOUTIQUE EN LIGNE  
PROJET VOLTAIRE  
AIDE JURIDIQUE  
ÉPARGNE  
VACANCES  
BONS PLANS



DEMANDEZ VOTRE  
PASS AVANTAGES !

**90 JOURS** OFFERTS POUR BÉNÉFICIER

DE TOUS LES AVANTAGES DE LA PLATEFORME **FGTA-FO**.

**PENSEZ À L'ADHÉSION** POUR EN PROFITER TOUTE L'ANNÉE !





Dans un contexte marqué par la crise économique et les incertitudes politiques, la FGTA-FO avait revendiqué une augmentation des salaires.

Après de longues négociations, nous avons obtenu des augmentations de 2% sur l'ensemble de la grille. FO est signataire de l'avenant n°136 sur la convention collective.

Cette disposition est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'occasion d'augmenter les salaires au début de l'année.

FO est toujours à vos côtés depuis de nombreuses années pour défendre vos droits et votre pouvoir d'achat à la fois dans la boulangerie artisanale et dans de nombreux secteurs.

COEFFICIENT	SALAIRE HORAIRE MINIMUM PROFESSIONNEL
<b>PERSONNEL DE FABRICATION</b>	
155	12,26 €
160	12,38 €
170	12,63 €
175	12,76 €
185	13,15 €
190	13,27 €
195	13,38 €
240	14,42 €
<b>PERSONNEL DE VENTE</b>	
155	12,26 €
160	12,38 €
165	12,51 €
170	12,63 €
175	12,76 €
180	12,88 €
185	13,15 €
190	13,27 €
<b>PERSONNEL DE SERVICES</b>	
155	12,26 €
160	12,38 €
170	12,63 €

La FGTA-FO est signataire de l'avenant n°112 relatif aux salaires minima de branche professionnelle pour le secteur de la pâtisserie artisanale.

La négociation a été ardue, la délégation employeurs avait proposé une augmentation de seulement 1,5% sur l'ensemble de la grille. La FGTA-FO a revendiqué une hausse de 2,2% avec les autres organisations syndicales, une augmentation qui a finalement été acceptée et qui est applicable au 1er janvier 2025.

La FGTA-FO est satisfaite de maintenir le cap du pouvoir d'achat et d'avoir réussi à signer un accord de salaires dans cette branche.

COEFFICIENT	SALAIRE HORAIRE	NOMBRE D'HEURES	SALAIRE MENSUEL
<b>PERSONNEL DE FABRICATION</b>			
<b>160</b>	12,14 €	151,67 €	1 841,27 €
<b>165</b>	12,21 €	151,67 €	1 851,89 €
<b>170</b>	12,35 €	151,67 €	1 873,12 €
<b>175</b>	12,43 €	151,67 €	1 885,26 €
<b>180</b>	12,57 €	151,67 €	1 906,49 €
<b>185</b>	12,96 €	151,67 €	1 965,64 €
<b>190</b>	13,26 €	151,67 €	2 011,14 €
<b>220</b>	15,22 €	151,67 €	2 308,42 €
<b>250</b>	17,28 €	151,67 €	2 620,86 €
<b>270</b>	18,65 €	151,67 €	2 828,65 €
<b>290</b>	20,05 €	151,67 €	3 040,98 €
<b>310</b>	21,43 €	151,67 €	3 250,29 €
<b>330</b>	22,82 €	151,67 €	3 461,11 €
<b>350</b>	24,20 €	151,67 €	3 670,41 €
<b>PERSONNEL DE VENTE</b>			
<b>160</b>	12,14 €	151,67 €	1 841,27 €
<b>165</b>	12,21 €	151,67 €	1 851,89 €
<b>170</b>	12,35 €	151,67 €	1 873,12 €
<b>175</b>	12,43 €	151,67 €	1 885,26 €
<b>180</b>	12,57 €	151,67 €	1 906,49 €
<b>200</b>	13,82 €	151,67 €	2 096,08 €
<b>210</b>	14,53 €	151,67 €	2 203,77 €
<b>250</b>	17,28 €	151,67 €	2 620,86 €

PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS			
	EMPLOYÉS		
<b>160</b>	12,14 €	151,67 €	1 841,27 €
<b>165</b>	12,21 €	151,67 €	1 851,89 €
<b>170</b>	12,35 €	151,67 €	1 873,12 €
<b>180</b>	12,57 €	151,67 €	1 906,49 €
<b>190</b>	13,26 €	151,67 €	2 011,14 €
PERSONNEL D'ENTRETIEN			
	OUVRIERS D'ENTRETIEN		
<b>160</b>	12,14 €	151,67 €	1 841,27 €
<b>165</b>	12,21 €	151,67 €	1 851,89 €
<b>190</b>	13,26 €	151,67 €	2 011,14 €
PERSONNEL DE LIVRAISON			
<b>165</b>	12,21 €	151,67 €	1 851,89 €
<b>170</b>	12,35 €	151,67 €	1 873,12 €
<b>180</b>	12,57 €	151,67 €	1 906,49 €
<b>190</b>	13,26 €	151,67 €	2 011,14 €



## COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE SPÉCIALISÉ (IDCC 3237)

Après de longues négociations, la FGTA-FO a signé la hausse des salaires minima dans la branche des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237).

L'avenant prévoit une hausse de 3,8% sur le premier niveau et 2,2% sur le reste de la grille jusqu'aux niveaux cadres.

Compte tenu de la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> mai, la condition indispensable pour que la FGTA-FO signe cet avenant était l'application immédiate de l'accord. Grâce à sa persévérance, la délégation FGTA-FO a été entendue et l'accord sera étendu sans délai.

NIVEAU	SALAIRE MENSUEL (EN EUROS)	TAUX HORAIRE (EN EUROS) (calculé comme suit: salaire mensuel/ 151,67 heures)
<b>E1</b> Après 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise, passage automatique au niveau E2 (art. 53-2 CCN)	1 752,02 €	11,55 €
<b>E2</b>	1 770,18 €	11,67 €
<b>E3</b>	1 790,33 €	11,80 €
<b>E4</b>	1 815,13 €	11,97 €
<b>E5</b>	1 843,03 €	12,15 €
<b>E6</b>	1 864,73 €	12,29 €
<b>E7</b>	1 915,88 €	12,63 €
<b>AM1</b>	2 328,20 €	15,35 €
<b>AM2</b>	2 399,50 €	15,82 €
<b>C1</b>	2 907,93 €	19,17 €
<b>C2</b>	3 262,89 €	21,51 €

SALAIRE MINIMUM ANNUEL BRUT GARANTI POUR 218 JOURS		
NIVEAU	Au titre des 24 premiers mois en forfait jours	Après 24 mois en forfait jours
<b>C1</b>	38 000 €	40 000 €
<b>C2</b>	45 000 €	50 000 €

## CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE (DÉTAILLANTS ET DÉTAILLANTS-FABRICANTS) (IDCC 1286)

Classes Catégories	Coef.	Ancienne RAB	Évolution en %	Nouvelle RAB [1]	Par mois	
<b>1 A - SMC (**)</b>	120	21 076,08 €	3,6%	21 840,48 €	1 820,04 €	Débutants pdt 6 mois
<b>1 B</b>	130	21 239,88 €	3,6%	22 004,28 €	1 833,69 €	
<b>1 C</b>	140	21 858,72 €	3,6%	22 641,24 €	1 886,77 €	
<b>2</b>	150	22 532,04 €	3,6%	23 351,16 €	1 945,93 €	
<b>3 (CAP) A</b>	160	23 351,16 €	3,6 %	24 188,28 €	2 015,69 €	
<b>3 B</b>	170	23 696,88 €	3,6 %	24 552,36 €	2 046,03 €	
<b>4 (BTM)</b>	190	24 734,40 €	3,6 %	25 626,12 €	2 135,51 €	À titre indicatif
<b>Agent maîtrise, 1<sup>er</sup> échelon</b>	210	27 045,84 €	3,6 %	28 028,64 €	2 335,72 €	À titre indicatif
<b>Agent maîtrise, 2<sup>e</sup> échelon</b>	250	29 575,68 €	3,6 %	30 649,44 €	2 554,12 €	À titre indicatif
<b>Cadre débutant</b>	350	44 136,00 €	3,6 %	45 737,64 €	3 811,47 €	À titre indicatif
<b>Cadre confirmé</b>	400	48 303,84 €	3,6 %	50 051,16 €	4 170,93 €	À titre indicatif
<b>Cadre expert</b>	500	54 837,84 €	3,6 %	56 821,68 €	4 735,14 €	À titre indicatif

[1] RAB = rémunération annuelle brute.

[2] SMC = salaire minimum conventionnel (apprentis).

# BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR, POISSONNERIE DÉTAIL ET GROS, ÉCAILLER ET TRAITEUR DE LA MER (IDCC 3254)

Remplacer par le texte suivant: En septembre 2024, la FGTA-FO a signé un accord pour le rapprochement des branches de la boucherie charcuterie et la branche de la poissonnerie au sein d'une convention collective commune. Cette nouvelle convention collective s'applique maintenant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Cette convention portera le nom suivant: «Convention collective de la boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie détail et gros, écailler et traiteur de la mer».

L'IDCC 3254 remplacera ainsi les deux conventions collectives existantes:

- la boucherie (IDCC 0992)
- la poissonnerie (IDCC 1504).

Tous les accords qui ont été signés depuis septembre 2024 et avant l'application de la convention collective en novembre s'appliquent à ce nouveau champ.

Un avenant à la convention collective sera ajouté afin d'y intégrer ces accords.

Les grilles de salaires signées en septembre 2024 (pour la poissonnerie) et février 2025 (pour la boucherie) sont donc bien celles qui s'appliqueront dans la future convention collective.

Les autres avenants concernant la protection sociale s'appliqueront également.

## ➤ GRILLE DE SALAIRES MÉTIERS DE LA BOUCHERIE

NIVEAU	CLASSIFICATION	SALAIRE BRUT MENSUEL 151,67 € HEURES
<strong>OUVRIER(E)S, EMPLOYÉ(E)S</strong>		
<strong>Niveau I</strong>		
<strong>Échelon A</strong>	Plongeur	1915 €
	Employé d'entretien	1915 €
<strong>Échelon B</strong>	Chauffeur-livreur	1935 €
	Employé administratif	1935 €
<strong>NIVEAU II</strong>		
<strong>Échelon A</strong>	Chauffeur-livreur encaisseur	1959 €
	Caissier	1959 €
	Vendeur	1959 €
<strong>Échelon B</strong>	Secrétaire aide-comptable	1978 €
	boucher préparateur	1978 €
	Charcutier traiteur	1978 €
	Vendeur qualifié	1978 €
<strong>Échelon C</strong>	Tripiers préparateur	1978 €
	Caissier aide-comptable	2012 €
<strong>NIVEAU III</strong>		
<strong>Échelon A</strong>	Boucher préparateur qualifié	2133 €
	Charcutier traiteur qualifié	2133 €
	Charcutier préparateur qualifié	2133 €
	Tripiers préparateur qualifié	2133 €
	Boucher hippophagique préparateur qualifié	2133 €
<strong>Échelon B</strong>	Boucher préparateur vendeur qualifié	2180 €
	Boucher traiteur qualifié	2180 €
	Ouvrier tripiers	2180 €
<strong>Échelon C</strong>	Boucher charcutier traiteur qualifié	2265 €
<strong>NIVEAU IV</strong>		
<strong>Échelon A</strong>	Comptable	2273 €

<b>Échelon B</b>	Boucher charcutier traiteur très qualifié	2342 €
<b>Échelon C</b>	Boucher hautement qualifié	2378 €
	Boucher traiteur hautement qualifié	2378 €
	Charcutier traiteur hautement qualifié	2378 €
	Tripier responsable cuison	2378 €
<b>Échelon D</b>	Boucher charcutier traiteur hautement qualifié	2495 €
<b>NIVEAU V</b>		
	Responsable de laboratoire adjoint	2707 €
	Responsable de point de vente adjoint	2707 €
<b>NIVEAU VI</b>		
<b>Échelon A</b>	Responsable de laboratoire	2952 €
	Responsable de point de vente	2952 €
	Responsable hygiène et sécurité	2952 €
<b>Échelon B</b>	Assistant chef d'entreprise	2972 €
<b>Échelon C</b>	Responsable de plusieurs points de vente	3328 €
<b>NIVEAU VII</b>		
<b>Échelon A</b>	Responsable de laboratoire	3789 €
	Responsable de point de vente	3789 €
	Responsable des achats	3789 €
<b>Échelon B</b>	Responsable d'entreprise	3886 €

## ➤ GRILLE DE SALAIRES MÉTIERS DE LA POISSONNERIE

<b>NIVEAU I</b>	<b>EMPLOYÉS. OUVRIERS</b>
<b>130 1 796,92 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendeur saisonnier en poissonnerie</li> <li>• Préparateur de commandes saisonnier</li> </ul>
<b>135 1 858,83 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Employé(e) de marée sans qualification apprenant l'exercice du métier ou manutentionnaire débutant(e)</li> <li>• Commis poissonnier sans qualification apprenant l'exercice du métier</li> <li>• Opérateur(trice) de saisie débutant(e)</li> <li>• Employé(e) de bureau débutant(e)</li> <li>• Chauffeur-livreur débutant(e)</li> <li>• Fileteur(teuse) débutant(e)</li> <li>• Technicien(ne) débutant(e)</li> <li>• Caissier(ère) facturier(ère) débutant(e)</li> </ul>
<b>140 1 879,67 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier sans CAP ayant 3 ans d'expérience</li> <li>• Commis poissonnier avec CQP Préparateur-vendeur en produits de la mer</li> </ul>
<b>145 1 904,10 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier sans CAP ayant 5 ans d'expérience</li> <li>• Employé(e) de marée avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Opérateur(trice) de saisie avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Chauffeur livreur avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Fileteur(teuse) avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Technicien(ne) avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Caissier(ère) facturier(ère) avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>• Commis poissonnier avec CQP Préparateur-vendeur en produits de la mer ayant 1 an d'expérience</li> </ul>
<b>150 1 928,13 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier avec CAP</li> <li>• Commis poissonnier sans CAP avec 6 ans d'expérience</li> <li>• Vendeur (se) preneur d'ordre débutant(e)</li> <li>• Attaché(e) commercial(e) débutant(e)</li> <li>• Secrétaire débutant(e)</li> </ul>
<b>160 1 956,14 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commis poissonnier avec CAP ayant 2 ans d'expérience</li> <li>• Employé(e) de marée qualifié(e) avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Fileteur(se) avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Opérateur(trice) de saisie avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Standardiste</li> <li>• Technicien(ne) avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>• Caissier(ère) facturier(ère) avec minimum 8 ans d'expérience</li> </ul>

<b>165</b> <b>1 984,81 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commis poissonnier avec CAP et 3 ans d'expérience</li> <li>Aide-comptable</li> <li>Commis poissonnier avec CQP de préparateur-vendeur en produits de la mer avec 2 ans d'expérience minimum, animant et exécutant le travail avec au moins 3 personnes</li> </ul>
<b>170</b> <b>2 010,61 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commis poissonnier sans CAP avec minimum 8 ans d'expérience</li> <li>Responsable filetage</li> <li>Responsable préparation</li> </ul>
<b>175</b> <b>2 037,94 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vendeur(euse) preneur d'ordres avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>Attaché(e) commercial(e) avec minimum 5 ans d'expérience</li> <li>Secrétaire avec minimum 5 ans d'expérience</li> </ul>
<b>180</b> <b>2 056,80 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commis poissonnier avec CAP avec 5 ans d'expérience</li> <li>Commis poissonnier avec CQP de Préparateur vendeur en produits de la mer avec minimum 5 ans d'expérience, animant et exécutant le travail avec au moins 5 personnes</li> <li>Commis poissonnier sans CAP ayant plus de 10 ans d'expérience</li> <li>Aide-comptable après 5 ans d'expérience</li> </ul>
<b>185</b> <b>2 093,08 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commis poissonnier sans CAP avec minimum 13 ans d'expérience</li> <li>Comptable 1<sup>er</sup> échelon</li> </ul>
<b>190</b> <b>2 112,03 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistant(e) de formation</li> <li>Commis poissonnier avec CAP ayant plus de 8 ans d'expérience</li> </ul>
<b>195</b> <b>2 148,87 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commis poissonnier avec CAP avec minimum 10 ans d'expérience, animant et exécutant le travail avec au moins 8 personnes</li> </ul>
<b>NIVEAU II</b>	
<b>AGENT DE MAÎTRISE</b>	
<b>200</b> <b>2 168,30 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commis poissonnier titulaire du Baccalauréat professionnel Poissonnier-Écailler-Traiteur</li> <li>Titulaire du CQP Responsable-adjoint d'un point de vente en poissonnerie de détail</li> </ul>
<b>205</b> <b>2 206,16 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de caisse</li> <li>Assistant(e) informatique</li> <li>Assistant(e) qualité</li> <li>Assistant(e) marketing / communication</li> </ul>
<b>210</b> <b>2 285,35 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attaché(e) de direction</li> <li>Comptable 2<sup>e</sup> échelon</li> <li>Secrétaire de direction</li> <li>Intendant(e)-surveillant(e)</li> </ul>

<b>220</b> <b>2 310,80 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vendeur(se) ambulant(e) tournée</li> <li>Attaché(e) commercial(e) avec 8 ans d'expérience</li> <li>Contrôleur gestion</li> <li>Responsable qualité</li> <li>Responsable informatique</li> <li>Responsable marketing / communication</li> <li>Responsable services généraux</li> <li>Responsable logistique</li> <li>Responsable comptable</li> <li>Chef de vente</li> <li>Formateur(trice) domaine professionnel ou général ayant ou non la charge de plusieurs matières d'enseignement</li> </ul>
<b>230</b> <b>2 365,09 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable d'exploitation</li> <li>Responsable commercial</li> </ul>
<b>240</b> <b>2 406,91 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable d'exploitation avec plus de 10 personnes</li> <li>Responsable commercial avec plus de 10 personnes</li> </ul>
<b>250</b> <b>2 446,59 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acheteur (se) principal(e)</li> <li>Directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) de la pédagogie</li> <li>Directeur(trice) adjoint(e) chargé(e) du développement</li> </ul>
<b>NIVEAU III</b>	<b>CADRE</b>
<b>300</b> <b>3 139,15 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de magasin ayant commandement de moins de 5 personnes</li> <li>Cadre d'exploitation</li> <li>Chef comptable</li> </ul>
<b>350</b> <b>3 461,65 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de magasin ayant commandement de plus de 5 personnes</li> <li>Directeur(trice) commercial(e)</li> <li>Directeur(trice) informatique</li> <li>Directeur(trice) des ressources humaines</li> </ul>
<b>400</b> <b>3 784,06 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur (trice) pédagogique</li> <li>Secrétaire général(e) d'organisation professionnelle</li> <li>Secrétaire général(e) d'entreprise</li> <li>Rédacteur(trice) professionnel(le)</li> </ul>
<b>450</b> <b>4 104,62 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur(trice) d'exploitation</li> </ul>

## CHARCUTERIE ARTISANALE (IDCC 0953)

Les négociations ont permis la signature de la grille de salaires que vous retrouverez ci-dessous et qui est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

<b>SALAIRE BRUT HORAIRE</b>	
Coefficient	Heure normale
150	12,03 €
160	12,19 €
170	12,32 €
180	12,69 €
190	13,21 €
200	13,67 €
<b>AGENTS DE MAÎTRISE</b>	
210	13,98 €
220	14,41 €
230	14,89 €
240	15,38 €
260	16,37 €
<b>CADRES</b>	
300	18,64 €
330	20,11 €

## ENTREPRISES D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION DE FRUITS ET LÉGUMES (IDCC 1405)

Une nouvelle grille de salaires est applicable dans la branche depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

CATÉGORIE	NIVEAU	EUROS
OUVRIER/ EMPLOYÉ	I	1 802,29 €
	I BIS	1 826,00 €
	II	1 841,10 €
	III	1 854,36 €
	IV	1 920,66 €
TECHNICIEN/AM	V	1 942,00 €
	I	2 193,00 €
CADRE	II	2 366,40 €
CADRE DE DIRECTION	I	3 409,00 €
CADRE DE DIRECTION	II	4 029,00 €

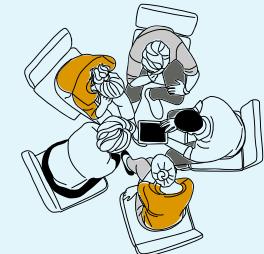
➤ ANNEXE PARTICULIÈRE LÉGUMES FRAIS PRÊTS  
À L'EMPLOI

OUVRIER/ EMPLOYÉ	I	ÉCHELON 1	1 775,16 €
		ÉCHELON 2	1 776,98 €
		ÉCHELON 3	1 780,03 €
	II	ÉCHELON 1	1 783,08 €
		ÉCHELON 2	1 786,13 €
		ÉCHELON 3	1 788,16 €
	III	ÉCHELON 1	1 798,32 €
		ÉCHELON 2	1 803,40 €
		ÉCHELON 3	1 808,48 €
TECHNICIEN	IV	ÉCHELON 1	1 823,72 €
		ÉCHELON 2	1 833,88 €
		ÉCHELON 3	1 849,12 €
	V	ÉCHELON 1	1 864,36 €
		ÉCHELON 2	1 884,68 €
		ÉCHELON 3	1 905,00 €
	VI	ÉCHELON 1	1 945,64 €
		ÉCHELON 2	1 976,12 €
		ÉCHELON 3	2 006,60 €
CADRE	VII	ÉCHELON 1	2 087,88 €
		ÉCHELON 2	2 169,16 €
		ÉCHELON 3	2 270,76 €
	VIII	ÉCHELON 1	2 392,68 €
		ÉCHELON 2	2 433,32 €
		ÉCHELON 3	2 504,44 €
	IX	ÉCHELON 1	2 595,88 €
		ÉCHELON 2	2 641,60 €
	X	ÉCHELON 1	2 799,08 €
	X	ÉCHELON 2	2 844,80 €
	XI	ÉCHELON 1	3 002,28 €
		ÉCHELON 2	3 048,00 €

LES SERVICES DE LA FGTA-FO

➤ UNE ASSISTANCE JURIDIQUE

Avec le service juridique de la FGTA-FO, vous pouvez vous faire assister sur vos questions relatives au droit du travail.



➤ SE FORMER AVEC L'INACS

Découvrez une offre complète de formations DS, CSE, CSSCT, communication, etc.

[www.inacs.fr](http://www.inacs.fr)

➤ S'INFORMER

Retrouvez toute l'actualité sociale et juridique sur [www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr) et les réseaux sociaux : le trimestriel FGTA Mag, la revue juridique Repères, la veille bi-hebdomadaire, etc.

[communication@fgta-fo.org](mailto:communication@fgta-fo.org)



AIDANT

## FGTA-FO

### Siège social:

**WWW.FGTAFO.FR**

FGTA-FO - 15 avenue Victor Hugo - 92170 Vanves  
Tél.: 01 86 90 43 60 - fgttafo@fgta-fo.org

### DEMANDE D'ADHÉSION

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Je souhaite

Je ne souhaite pas recevoir les informations syndicales par e-mail.

Appartenez-vous à un Groupe d'entreprise?  OUI  NON

Nom de l'Entreprise \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ E-mail professionnel \_\_\_\_\_

Ouvrier  Employé  Agent de Maîtrise  Cadre  
 Temps plein  Temps partiel

### À RENVOYER À L'ADRESSE MAIL OU POSTALE SUIVANTE:

15, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves  
01 86 90 43 60 - fgttafo@fgta-fo.org

<https://www.facebook.com/fgta.forceouvrière>  
<https://twitter.com/fgtaFO> - [www.fgttafo.fr](http://www.fgttafo.fr)

Conformément au règlement européen pour la protection des données, les données collectées sur ce bulletin le sont dans le but de gérer les adhésions, permettre l'accès à l'espace adhérent sur le site [www.fgttafo.fr](http://www.fgttafo.fr) ou envoyer de l'information selon le choix fait par la personne concernée. Les données peuvent être manipulées par des sous-traitants qui se sont engagés à respecter scrupuleusement cet engagement.

**Vous êtes  
un aidant ?  
Nous sommes  
là pour vous  
soutenir !**



Nous proposons des solutions concrètes et un accompagnement sur mesure. Avec notre ligne dédiée, vous pourrez bénéficier d'écoute et de conseils adaptés à vos besoins.

Votre contact : [relations-exterieures@malakoffhumanis.com](mailto:relations-exterieures@malakoffhumanis.com)

Scannez et découvrez  
l'accompagnement  
dont vous bénéficiez



**malakoff  
humanis**



[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)

Retrouvez toute l'actualité de la FGTA-FO sur les réseaux sociaux

FGTA-FO: 15 avenue Victor Hugo 92170 Vanves - Tel.: 01 86 90 43 60 - Directeur de la publication: Laurent Rescanières Rédaction: Service juridique fédéral  
Crédit photos: FGTA-FO, ©AdobeStock - FreePik - Unsplash - Conception et création: Isabelle Mouton - Tél. 06 66 24 48 20. Impression: ICE Groupe.